

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **MERCREDI 28 SEPTEMBRE** à **20H00**, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 22 septembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, PLANQUELLE Rachel, SUBTIL Vanessa, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, AZELART Laurent, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

- M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.
- M. HERNOUT Serge a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
- M. HERMANT Alexandre a donné procuration à Mme ALLOUCHERIE Françoise.

Secrétaire de séance : M. BOULET Michel

Fin de la séance : 20h40

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-13-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ZAC DE SAINT-QUENTIN AVEC LA SAFER HAUTS DE FRANCE - POURSUITE DU PARTENARIAT 2022-2026 - AUTORISATION DE SIGNATURE.

2022-09-N° 13

VU la délibération 2021-11-N°16 du 22 novembre 2021, autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'intervention foncière avec la SAFER « Hauts-de-France » ;

CONSIDERANT QUE la Commune souhaite confier une mission complémentaire à la SAFER consistant à effectuer toutes les démarches auprès des propriétaires et des exploitants agricoles pour la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Odile BAUDEQUIN - Maire-Adjointe;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE - D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'intervention foncière avec la SAFER, visant à procéder à l'ensemble des démarches en vue de la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive, pour un montant forfaitaire de 4 800 € HT.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Jean-Claude DISSAUX



Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20220928-2022-09-13-DE
Date de télétransmission : 04/10/2022
Date de réception préfecture : 04/10/2022